

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110978DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Noël NGUYEN  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6057, intitulée «Laboratoire Parole et Langage», dont le directeur est M. Noël NGUYEN ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Noël NGUYEN, directeur de l'unité UMR 6057, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël NGUYEN, délégation de signature est donnée à Mme Christine MEUNIER, CR1, Mme Armelle BONPAIN, IEHC, et Mme Nadia MONSEGU, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n°101816dr12 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 avril 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature	Signature	Signature	Signature

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**Dec110979 [DR n° 12]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

**Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 portant approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6057**, intitulée «**Laboratoire Parole et Langage**», dont le directeur est **M. Noël NGUYEN** ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Armelle BONPAIN, IEHC, secrétaire générale/administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 avril 2011

Le directeur d'unité

La délégataire

Nom :
Signature

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110980DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Nicolas THOUVENY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6635, intitulée « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences et de l'Environnement », dont le directeur est M. Nicolas THOUVENY;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Nicolas THOUVENY**, directeur de l'unité UMR 6635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas THOUVENY, délégation de signature est donnée à **M. Edouard BARD**, Professeur, à **M. Didier BOURLES**, Professeur, à **Mme Florence SYLVESTRE**, DR, et à **Mme Marie JOCKEY**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n°101890dr12 du 21 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Marseille*, le 12 avril 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Les délégués

Nom :				
Signature	Signature	Signature	Signature	Signature

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**Dec110981 [DR n° 12]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

**Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6635**, intitulée « **Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences et de l'Environnement** », dont le directeur est **M. Nicolas THOUVENY**;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier BOURLES, Professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURLES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Edouard BARD, Professeur, directeur adjoint.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURLES et de M. Edouard BARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Florence SYLVESTRE, DR, directrice adjointe.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURLES, M. Edouard BARD et Mme Florence SYLVESTRE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie JOCKEY, IE, secrétaire générale/administrateur.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 avril 2011

Le directeur d'unité

Les délégués

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature	Signature	Signature	Signature

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec111019dr12**

*Délégation de signature consentie à M. Jean Marc LAYET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6633**, intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires, dont le directeur est **M. Jean Marc LAYET** ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc LAYET, directeur de l'unité UMR 6633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc LAYET, délégation de signature est donnée à Mme Cynthia JULIEN, ASI et à Mme Laetitia LE GUAY, AI aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°10188dr12 du 02 août 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 avril 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :
Signature	Signature	Signature

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**Dec111020 [DR n° 12]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

**Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6633**, intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires, dont le directeur est **M. Jean Marc LAYET** ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cynthia JULIEN, ASI, responsable administrative à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cynthia JULIEN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Laetitia LE GUAY, AI, responsable financière.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 avril 2011

Le directeur d'unité

## Les délégués

Nom :	Nom :
Signature	Signature